

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2014

Monsieur le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

Approbation à l'unanimité

DELIBERATIONS

Constitution des Commissions communales :

1. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est composé pour moitié de membres du Conseil municipal et d'autant de personnes extérieures. Le Maire en est président de droit.

Le Maire demande au Conseil d'élire quatre membres : C. Augier, N. Chibout, M. Dumeste, J. Faure. Il propose M. Arnal, B. Dumont, D. Peyron et E. Sotti comme membres extérieurs. S'ils acceptent, ils seront nommés par arrêté.

Approbation à l'unanimité

2. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs, le Conseil municipal doit dresser une liste de 24 contribuables imposés à chacune des taxes directes locales. Quatre d'entre eux doivent être domiciliés en dehors de la commune et 4 autres doivent posséder des terrains boisés. Après accord des intéressés, cette liste est transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui retiendra 12 personnes : 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Approbation à l'unanimité

3. Désignation des membres du Comité consultatif « vie du village »

Un comité consultatif, de fonctionnement plus souple qu'une commission communale et ouvert aux administrés par nomination, est créé. Ses attributions seront précisées lors de sa première réunion.

M. le Maire souhaite désigner comme membres : C. Augier, N. Chibout, V. Dargery, M. Dumeste, J. Faure, C. Mathieu, J.P. Peyron, F. Uhring.

Il propose comme membres extérieurs : Guy Aubert, Philippe Beux, Huguette Bonomi, Philippe Casanova, Catherine Jossier, Carine Saussol. Après accord des intéressés, ils seront nommés par arrêté du Maire.

Approbation à l'unanimité

Finances :

4. Décision modificative n°1 : prise en compte de la notification du montant de la dotation globale de fonctionnement 2014

Le budget prévisionnel a été voté avant notification de certaines recettes. Il s'agit aujourd'hui d'intégrer les montants notifiés, soit :

+ 10 808€ au chapitre 73, article 73111 : augmentation des bases prévisionnelle des taxes directes locales.

- 5358€ au chapitre 74, article 7411 : baisse de la dotation forfaitaire allouée par l'état à la commune.

Date de Convocation : 26 mai 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 : AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien.

Absent : ROUX Frédéric ;

Procuration : de ROUX Frédéric à DARGERIE Viviane ;

Effectif valable : 14/15

Président de séance : Jean-Pierre PEYRON, Maire

Secrétaire de séance : Camille MATHIEU.

Présentation de l'avancement du dossier PLU par Jean Batiste PORHEL du bureau d'études Habitat & Développement

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du Conseil municipal le 24 juin 2003.

Le Parc du Luberon a été missionné par convention pour gérer ce dossier.

La loi Grenelle de l'environnement, en imposant l'intégration de nouvelles expertises environnementales a conduit le PNRL à dénoncer la convention.

La commune a donc du faire appel à un bureau d'études après consultation.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser le dossier élaboré par le PNRL en y intégrant toutes les modifications imposées par les lois successives : Grenelle 1&2, SRU et ALUR.

Les grands principes de ces lois sont :

- Assurer l'équilibre entre développement et protection des espaces naturels et agricoles
- Assurer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- Assurer une utilisation économe de l'espace grâce à la densification des zones urbanisées

Or, le PADD validé par le Conseil municipal en 2011 prévoyait un potentiel constructible de plus de 9 hectares pour une augmentation prévisionnelle de 150 habitants en 10 ans, soit 70 nouveaux logements.

Les ratios donnés par les services d'Etat permettent de calculer la surface nécessaire pour ces nouveaux logements soit environ 4 hectares.

La commune doit donc revoir à la baisse l'enveloppe des terrains ouverts à l'urbanisation afin de respecter les prescriptions et éviter un refus des services de l'Etat.

Calendrier prévisionnel:

- Dans les 12 prochains mois :
 - Lancement des analyses environnementales. (Délais importants car l'étude de certaines espèces végétales ou animales se déroule sur plusieurs saisons)
 - Parallèlement, finalisation du dossier technique par le bureau d'études et première présentation aux Personnes Publiques Associées.
 - Réunion publique, concertation avec la population
 - A horizon 1 an : arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal
 - Phase administrative incompressible de 6 mois : consultation des PPA (3 mois), enquête publique (1 mois), bilan et ajustement du document aux prescriptions et avis des PPA et du Commissaire enquêteur.
 - Dans 18 mois : validation du PLU par le conseil municipal

Le Maire donne lecture de la lettre du Maire rural dénonçant la baisse importante du montant des dotations allouées aux collectivités.

Approbation à l'unanimité

5. Demandes de subventions des associations extérieures

Le Maire donne lecture des demandes de subventions et participations d'associations et organismes extérieurs.

La décision est reportée concernant Prévigrèle et le Goût de lire, les autres subventions et participations seront allouées selon tableau ci-après :

| | |
|-------------------------------|------|
| - Mission locale du Luberon | 252€ |
| - Restaurant du cœur | 76€ |
| - Prés'âge | 250€ |
| - Souvenir français | 50€ |
| - Handic'Apt : | 100€ |
| - Festival cinéma d'Afrique : | 100€ |

Approbation à l'unanimité

6. Vote d'une subvention à l'association ADIC pour l'organisation de la fête du cerf volant

L'association ADIC sollicite une subvention de 1 600€ pour l'organisation de la fête du cerf volant. La subvention demandée couvrirait surtout les frais d'hébergement et de restauration des participants. Après débat, le Conseil décide de ne pas prendre en charge ce type de dépenses et propose de verser 600€ pour couvrir les autres frais.

Approbation à l'unanimité

7. Demande de remise gracieuse des pénalités de retard de paiement de la taxe locale d'équipement

Un administré demande la remise gracieuse des pénalités de retard de paiement de la taxe locale d'équipement d'un montant de 100 €, cette majoration étant due à une erreur du Trésor public.

Approbation à l'unanimité

Personnel :

8. Promotion interne : création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h

Afin de permettre la promotion interne d'un agent communal par avancement de grade, un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30h doit être créé.

Approbation à l'unanimité

9. Changement de temps de travail : création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet 30h

La délibération est retirée

Intercommunalité :

10. Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays d'Apt Pont Julien
Changement de nom de la Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien qui s'appellera dorénavant Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon.

Approbation à l'unanimité

Points rajoutées à l'ordre du jour :

11. Proposition d'adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition

12. Proposition de motion contre l'accord transatlantique de libre échange

Lecture du projet de motion : l'accord transatlantique de libre échange, prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient harmonisées pour libéraliser au maximum les échanges. Allant à l'encontre des normes sociales et environnementales appliquées en Europe, il imposerait, entre autre, la vente libre de denrées jusqu'à présent interdites ou encadrées (OGM) tandis que l'affirmation du libre accès aux matières premières remettrait en cause l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes.

Approbation à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES,

INFORMATIONS AU CONSEIL ET QUESTIONS DIVERSES

- Décision du Maire : choix d'une entreprise pour l'installation d'une chaudière bois dans le bâtiment de l'école/salle des fêtes : l'entreprise Missenard Quint, moins disante, a été retenue pour un montant de 79.457,46€HT.
- Réorganisation des bâtiments communaux : restauration en cours de la remise communale et lancement d'une consultation pour le choix d'un architecte pour la nouvelle mairie.
- Rénovation de l'église Saint Hilaire : utilisation du legs pour les travaux urgents, un projet de plus grande envergure sera étudié ultérieurement.
- Réfection du chemin de Saint Amas : les crédits sont inscrits au budget mais la commune attend la réponse de la CCPAL.
- Proposition de création d'une « Ruche » à Viens : le dossier est confié au comité consultatif « vie du village ».
- Chauffage du bâtiment de la Poste : installation des radiateurs électriques déposés de l'école suite à la mise en place de la chaudière.
- Point sur le Programme d'Aménagement Solidaire avec la Communauté de Communes et la Région PACA : le programme de création de logements dans la maison de Denis Collomp est maintenu tandis que le programme d'aménagement de l'espace public est revu à la baisse.
- Réforme des rythmes scolaires : le Maire de Saint Martin va recevoir les directrices et les représentants de parents d'élèves le 3 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 6 juin 2014.

Le Maire,
Jean-Pierre Peyron.

